

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Décret n° 2025-306 du 15 juillet 2025.

M. **EBOUNGABEKA (Dominique Abel)**, docteur en sciences physiques et chimiques, master spécialisé en équipements biomédicaux, est nommé directeur de l'équipement et de la maintenance.